

FEDERATION DES ALPAGES DE L'ISERE

COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

**du 29 juin 2017, à 18 h 00
à la Chambre d'Agriculture de l'Isère à Grenoble**

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

<h3>Points à l'ordre du jour</h3>
--

1 ACCUEIL A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE	4
2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION	4
2.1 Budget prévisionnel 2017 et organisation de l'équipe technique.....	4
2.2 Point sur la question du statut fiscal de la FAI	5
2.3 Créances Adhérents	5
2.4 Renouvellement du Bureau de l'Association	6
3 SERVICES AUX ADHERENTS	6
3.1 Point sur l'emploi des bergers	6
4 QUESTIONS DIVERSES	7
4.1 Démarche visant à l'obtention d'un troisième plafond MAEC en site Natura 2000.....	7
4.2 Infos d'avancement programme Vigiloup	7
4.3 Sollicitation de la FDCI pour une base de donnée risques à l'attention des usagers des espaces naturels	7

Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 29 juin 2017

1 ACCUEIL A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Budget prévisionnel 2017 et organisation de l'équipe technique

Composition de l'équipe technique 2017 : Le CA prend note de la nouvelle organisation 2017 et donne mandat au coordinateur et au Président pour gérer dans les meilleures conditions ces évolutions et adaptations nécessaires.

Budget Prévisionnel 2017 : le CA valide les charges prévisionnelles présentées, la liste des projets présentés ainsi que leurs plans de financement. Il donne mandat au Président et à l'équipe technique afin de mettre en œuvre toutes les actions visant à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation, ainsi qu'à la mobilisation de l'autofinancement nécessaire.

2.2 Point sur la question du statut fiscal de la FAI

Le CA prend note des avancées sur ce dossier et mandate le Président, le Trésorier et l'équipe technique pour le suivre avec l'appui de l'avocate fiscaliste dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

2.3 Créances Adhérents

En ce qui concerne les créances adhérents, le CA réitère son souhait d'attendre le versement des aides en retard. En revanche, une fois celles-ci versées et moyennant une date butoir pour le règlement des créances à la FAI, il est convenu qu'un courrier de dernière relance avant poursuite sera adressé ; ce courrier fera mention des délibérations du Conseil d'Administration.

2.4 Renouvellement du Bureau de l'Association

Suite à la démission de Georges Troux signalée en AG à La Salette, le Bureau de l'association est actuellement composé de 9 membres, qui restent volontaires pour poursuivre leur mandat. Aucune autre candidature n'étant reçue, le CA valide le renouvellement du Bureau dans sa composition suivante :

Denis REBREYEND Président

Joseph NIER Vice-Président

Jean PICCHIONI Vice-Président

Baptiste NETTIER Vice-Président

René JACQUIN Secrétaire

Florent SALVI Trésorier

Constant PLANÇON

Maurice BALLY

Roland BOUVIER

3 SERVICES AUX ADHERENTS

3.1 Point sur l'emploi des bergers

Le CA valide les propositions faites et mandate l'équipe technique pour engager des démarches visant à sécuriser les types de contrats de travail relatifs à l'emploi des bergers, ainsi que la consolidation de relations de travail avec d'autres acteurs de l'économie montagnarde, dans l'objectif de faciliter les parcours de saisonnalité de ces salariés. Il s'agit également de conserver les compétences sur les territoires et de promouvoir ce métier.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Démarche visant à l'obtention d'un troisième plafond MAEC en site Natura 2000

Il convient de rester attentif à ce dossier, dans la mesure où ces financements sont structurants pour les activités pastorales et que les éleveurs en site Natura 2000, avec des prises en considération environnementales plus élevées, se trouvent moins aidés.

4.2 Infos d'avancement programme Vigiloup

Le CA prend note des informations d'avancée du programme qui sera reconduit l'an prochain si la démarche est utile.

4.3 Sollicitation de la FDCI pour une base de donnée risques à l'attention des usagers des espaces naturels

Le CA prend note de la proposition de la FDCI et se dit intéressé par cette opportunité de communication à l'égard du public utilisateur des espaces pastoraux. Il est en attente d'une première proposition formelle de la FDCI. La FAI pourra s'engager aussi dans la recherche de financements complémentaires dès que possible.

Compte Rendu

Conseil d'Administration du 29 juin 2017

à la Chambre d'Agriculture de l'Isère à Grenoble

1 ACCUEIL A LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'ISERE

Denis REBREYEND accueille les participants, remercie la Chambre d'Agriculture de leur accueil et ouvre les travaux du CA.

Il donne la liste des excusés et des pouvoirs.

Denis REBREYEND demande si des questions diverses sont prévues, il est convenu de ne pas alourdir l'ordre du jour.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Budget prévisionnel 2017 et organisation de l'équipe technique

2.1.1 Organisation de l'équipe technique

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Julien VILMANT sera absent en congé sans solde sur une durée réduite de 11 semaines afin de faciliter les travaux de bilans de fin de saison conduits dans le cadre des MAE et alpages sentinelles.

Jean Marie DAVOINE demande à faire valoir ses droits à la retraite et confirme son souhait de travailler à 60% à partir du 1^{er} juillet 2017, en se concentrant sur les actions liées à la relation homme animal et aux éléments très techniques liés à l'élevage (sanitaire, conduites pastorales, contentions, plans de bâtiments d'élevage...). Une partie de ces activités sont en plein essor. Des démarches de transferts de compétences sont en cours d'organisation.

Mylène GORCE, stagiaire l'an dernier, a été embauchée en CDD du 19 juin au 1^{er} septembre pour co-piloter le projet "viande d'alpage", contribuer à la réalisation de diagnostics pastoraux et participer aux diverses tâches estivales d'accompagnement propres à un service pastoral.

La masse salariale inscrite au budget prévisionnel tient compte de ces évolutions.

Des entretiens d'évaluation ont été réalisés (individuels avec Bruno CARAGUEL). Ils ont été très dynamiques. L'entretien de Bruno CARAGUEL est prévu dans le cadre d'une réunion plénière avec l'équipe, en préparation d'un RDV avec Denis, dans l'automne.

Composition de l'équipe technique 2017 : Le CA prend note de la nouvelle organisation 2017 et donne mandat au coordinateur et au Président pour gérer dans les meilleures conditions ces évolutions et adaptations nécessaires.

2.1.2 Budget prévisionnel 2017

Rapporteurs : Bruno CARAGUEL et Véronique BORDEL

Cf. Budget Prévisionnel 2017 Charges et Produits en annexes

Budget Prévisionnel 2017 : le CA valide les charges prévisionnelles présentées, la liste des projets présentés ainsi que leurs plans de financement. Il donne mandat au Président et à l'équipe technique afin de mettre en œuvre toutes les actions visant à rechercher les financements nécessaires à leur réalisation, ainsi qu'à la mobilisation de l'autofinancement nécessaire.

2.2 Point sur la question du statut fiscal de la FAI

Rapporteurs : Florent SALVI et Véronique BORDEL

L'audit de l'avocate fiscaliste Me Pignier du cabinet Arbor Tournoud & associés nous a été rendu dans le 1er trimestre 2017.

Le 11 avril, nous avons eu un appel de Mme RABATEL des services fiscaux, qui nous informe avoir réouvert notre dossier (déposé une première fois en juin 2012 puis réactualisé en juin 2015) suite à réorganisation de leur service !

Elle a demandé à ce que nous venions la rencontrer dans les locaux de l'administration.

Me Pignier nous a alors proposé un rdv de préparation (11 mai) et suggéré alors de se rendre à cet entretien avec Mme Rabatel (17 mai) accompagnée uniquement de Véronique Bordel, afin de simplement "prendre la température". Il a été convenu à l'issue de cet entretien que Me Pignier communique à Mme Rabatel quelques documents complémentaires ainsi qu'un courrier expliquant les activités de la FAI.

Dans la même période, Bruno et Véronique ont travaillé, à la demande de Me Pignier, sur un argumentaire détaillé de toutes les actions menées par la FAI.

Me Pignier a rédigé et adressé le 20 juin à l'administration fiscale un courrier présentant les activités de la FAI et une analyse argumentée, en joignant les rapports d'activité 2015 et 2016, diverses conventions et la grille tarifaire des conventions d'assistance à membres.

Par ailleurs, les services fiscaux ne veulent pas accéder à notre demande d'une attestation de régularité fiscale, et de non assujettissement à la TVA (cette dernière étant indispensable au financement d'actions de formation par le VIVEA), au motif de la demande de rescrit en cours !

En termes de calendrier, il est proposé qu'à réception des retours de l'administration fiscale attendus cet automne, et tenant compte de leur analyse, le CA se positionne sur les suites à donner, en se tenant prêt pour intégrer des évolutions pour l'exercice budgétaire 2018.

Le CA prend note des avancées sur ce dossier et mandate le Président, le Trésorier et l'équipe technique pour le suivre avec l'appui de l'avocate fiscaliste dans le cadre de la mission qui lui a été confiée.

2.3 Créances Adhérents

Rapporteurs : Bruno CARAGUEL et Véronique BORDEL

Nous avons récemment été à la recherche d'informations concernant les procédures de recouvrement de créances. Véronique Savioz est allé rencontrer un huissier à Crolles avec une liste de créances anciennes, et s'est fait expliquer les procédures.

La procédure judiciaire peut être longue et coûteuse, c'est pourquoi il est judicieux de préférer – dans un premier temps du moins – la voie amiable.

Le recouvrement à l'amiable par voie d'huissier est adaptée car celui-ci :

connaît les procédures et est seul compétent pour mettre en œuvre les voies d'exécution forcée, le cas échéant.

dispose d'une autorité supérieure à celle d'un simple particulier, ce qui peut inciter le débiteur à payer.

ses honoraires sont généralement moins élevés que ceux d'une société de recouvrement.

Coût de la procédure : 30 € HT / débiteur (tarif libre) + honoraires de recouvrement (% suivant tranches) (tarif imposé).

Bon à savoir: on peut appliquer les pénalités de retard indiquées sur nos factures pour couvrir les frais.

Pour un total de créances d'environ 7.000 € (13 débiteurs), et dans l'hypothèse où l'huissier obtient le recouvrement de toutes, cela coûterait 916 € à la FAI.

Selon l'huissier, celui-ci peut avoir une compétence départementale ou bien nationale.

Par ailleurs, il est bon de pouvoir lui fournir un devis pour chacune des créances.

En ce qui concerne les créances adhérents, le CA réitère son souhait d'attendre le versement des aides en retard. En revanche, une fois celles-ci versées et moyennant une date butoir pour le règlement des créances à la FAI, il est convenu qu'un courrier de dernière relance avant poursuite sera adressé ; ce courrier fera mention des délibérations du Conseil d'Administration.

2.4 Renouvellement du Bureau de l'Association

Suite au renouvellement du CA lors de la dernière AG à La Salette, il convient de renouveler le Bureau de l'association.

Suite à la démission de Georges Troux, le Bureau est à ce jour composé de 9 membres :

Denis REBREYEND	Président
Joseph NIER	Vice-Président
Jean PICCHIONI	Vice-Président
Baptiste NETTIER	Vice-Président
René JACQUIN	Secrétaire
Florent SALVI	Trésorier
Constant PLANÇON	
Maurice BALLY	
Roland BOUVIER	

Les statuts de l'association stipulent que le Bureau peut comprendre de 5 à 15 membres, issus des Collèges des membres actifs et de droit.

Suite à la démission de Georges Troux signalée en AG à La Salette, le Bureau de l'association est actuellement composé de 9 membres, qui restent volontaires pour poursuivre leur mandat. Aucune autre candidature n'étant reçue, le CA valide le renouvellement du Bureau dans sa composition suivante :

<i>Denis REBREYEND</i>	<i>Président</i>
<i>Joseph NIER</i>	<i>Vice-Président</i>
<i>Jean PICCHIONI</i>	<i>Vice-Président</i>
<i>Baptiste NETTIER</i>	<i>Vice-Président</i>
<i>René JACQUIN</i>	<i>Secrétaire</i>
<i>Florent SALVI</i>	<i>Trésorier</i>
<i>Constant PLANÇON</i>	
<i>Maurice BALLY</i>	
<i>Roland BOUVIER</i>	

3 SERVICES AUX ADHERENTS

3.1 Point sur l'emploi des bergers

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Véronique BORDEL

Le dossier d'information pour l'emploi des bergers a été adressé aux responsables d'alpage, intégrant les différentes données en notre possession et faisant état des difficultés rencontrées en matière de types de contrats de travail à proposer aux bergers, des risques inhérents à ces contrats.

Les démarches se poursuivent afin de trouver des solutions adaptées. Le nouveau gouvernement risque de modifier les dispositions de la loi Travail, qui seront à suivre, et des propositions pourront être formalisées.

Par ailleurs un questionnaire "internet" sur l'emploi en alpage a été proposé aux adhérents employeurs début juin, à usage interne, dont le contenu ne sera pas diffusé autrement qu'en termes statistiques. L'objectif est de mieux connaître les pratiques actuelles en termes d'embauche des bergers dans l'Isère, aussi afin de mieux défendre et représenter l'emploi pastoral. Une vingtaine de réponses a été obtenue, dont les résultats sont annexés.

Le CA valide les propositions faites et mandate l'équipe technique pour engager des démarches visant à sécuriser les types de contrats de travail relatifs à l'emploi des bergers, ainsi que la consolidation de relations de travail avec d'autres acteurs de l'économie montagnarde, dans l'objectif de faciliter les parcours de saisonnalité de ces salariés. Il s'agit également de conserver les compétences sur les territoires et de promouvoir ce métier.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Démarche visant à l'obtention d'un troisième plafond MAEC en site Natura 2000

Sur sollicitation du GP de Combeau Tête Chevalière et à l'initiative du PNRV, une réunion a été organisée à Chichilianne afin de demander un plafonnement à trois plafonds des MAEC en zones Natura 2000. En effet, lors de la mise en place des MAEC, le Département a proposé de financer des MAEC prenant en considération des enjeux spécifiques hors N2000. Pour des questions budgétaires, il n'a pas été possible de faire de même sur les sites N2000.

Les éleveurs de ces sites aux multiples enjeux sont de ce fait pénalisés, et moins bien aidés qu'en dehors des sites N2000.

Un courrier a été adressé au Préfet de Région début mai afin de l'alerter sur ce point et lui demander de permettre de reprendre les contours des MAEC, afin d'en augmenter la surface contractualisée.

Parallèlement, la FAI a engagé des démarches similaires sur les PAEC de Chartreuse, Belledonne et de l'Oisans, celui du Sud Isère étant géré par le Département, mais sans sites Natura 2000.

Ces derniers sont favorables à la démarche, mais en difficulté quant à la capacité de financer les surcoûts que cette évolution occasionne.

A ce jour, la DRAAF n'a pas apporté de réponse officielle à ce courrier. Mais les informations recueillies sont les suivantes: Les déclarations PAC « ne peuvent pas être modifiées » d'après les circulaires d'Etat (pour aller à la hausse ou pour changer des mesures sur des îlots, par ex pour en passer de SHP vers H09) sauf si c'est à la baisse.

Il convient de rester attentif à ce dossier, dans la mesure où ces financements sont structurants pour les activités pastorales et que les éleveurs en site Natura 2000, avec des prises en considération environnementales plus élevées, se trouvent moins aidés.

4.2 Infos d'avancement programme Vigiloup

Dans le cadre de notre expérimentation *Vigiloup 2017* sur Belledonne (38 et 73), une partie de la Maurienne (73) et la vallée du Haut Ferrand (38), nous testons avec l'USAPR et la SEA73 un outil d'alerte par SMS des responsables d'alpages en cas de déclaration de prédation. Pour mémoire, cette action est réalisée avec le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le principe est qu'à chaque demande de constat, les éleveurs de ces secteurs reçoivent un SMS de la FAI les informant du lieu et du nombre de bêtes concernées par l'attaque, avec un lien vers une [carte](#).

L'objectif est de porter à connaissance les demandes de constats, et de se prévenir mutuellement de ce qui se passe et de renforcer le cas échéant la vigilance.

Egalement, dans l'été, des réunions de travail seront organisées, en lien avec les services de l'Etat, afin de faire le point sur la pression du loup et de la protection des troupeaux et des activités pastorales. Ce sera également l'occasion de contribuer à la rédaction du prochain plan loup.

Si la démarche est utile, elle sera reconduite l'an prochain.

La carte est également accessible par le site www.alpages38.org

Le CA prend note des informations d'avancée du programme qui sera reconduit l'an prochain si la démarche est utile.

4.3 Sollicitation de la FDCI pour une base de donnée risques à l'attention des usagers des espaces naturels

La FDCI a sollicité la FAI pour nous présenter son projet de plateforme cartographique accessible sur smartphone présentant les actions de chasse en cours, et avec une information sur les pratiques et les risques encourus.

La FDCI propose d'intégrer à cette base de données des informations liées aux activités économiques s'exerçant dans les milieux naturels, et par conséquent pastorales, et ce peut être :

- Les limites des unités pastorale set des zones pastorales (donnée interne FAI)
- La présence des chiens de protection (donnée non acquise, en cours)
- Des informations générales de comportement

Le portail d'accueil reprendra des éléments graphique et logo des partenaires adhérents.

La force de cette proposition est que les acteurs de la gestion des milieux naturels communiquent sur leurs actions, et prennent en charge eux même cette communication, sans passer par des tiers.

Le projet serait mis en ligne en 2019, pour le grand public, mais il convient de s'organiser (et conventionner le cas échéant) dès maintenant, pour mobiliser des financements en 2018.

Le CA prend note de la proposition de la FDCI et se dit intéressé par cette opportunité de communication à l'égard du public utilisateur des espaces pastoraux. Il est en attente d'une première proposition formelle de la FDCI. La FAI pourra s'engager aussi dans la recherche de financements complémentaires dès que possible.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 21h00.

Excusé	Pouvoir	Présence	Représenté par	Titre	NOM	PRENOM	Fonction	STRUCTURE	Fonction au Bureau FAI	Collège
Collège des Membres de Droit										
				Mme	BOZONNET	Marie-Claire	Directrice	DDT de l'Isère		MD
				Mr	JOSSO	Didier	Directeur Adjoint	DDT de l'Isère		MD
				Mr	COLARDELLE	Claude	Directeur	DDPP de l'Isère		MD
				Mr	MORRIER	Alexis	Directeur de la DAFA	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MD
				Mme	BLONDEAU	Flore	Chargée de mission	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MD
				Mme	BOSCH	Christine	Directrice de la DAM	Conseil Départemental de l'Isère		MD
				Mr	PRUDHOMME	Patrick	Chargé de mission	Conseil Départemental de l'Isère		MD
				Mr	BOUVET	Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale		MD
				Mr	DARLET	Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		MD
				Mr	VILLARD	Didier	Représentant	Chambre d'Agriculture de l'Isère		MD
							Président	GDS de l'Isère		MD
				Mr	MALAVAL	Grégoire	Directeur	GDS de l'Isère		MD
				Mr	NETTIER	Baptiste		IRSTEA Grenoble	Vice-Président	MD
				Mr	MARIE	Patrice		Association des Bergers de l'Isère		MD
				Mme	LAMOUREUX	Alexandra	Présidente	AAC		MD
				Mme	ABBA	Audrey	Présidente	ADABEL		MD
				Mr	HUGONNARD	Olivier	Président	APAO		MD
				Mr	VACHER	Patrick	Président	APAP		MD
				Mr	BEAUP	Olivier	Président	SITADEL		MD
				Mr	TROSSERO	Jean François		Représentant de Territoire Pastoral		MD
				Mr	PICCHIONI	Jean		Personnalité particulièrement qualifiée	Vice-Président	MD
Collège des Membres Actifs (élus)										
				Mr	ARGOUD	Daniel		Propriétaire foncier		ME
				Mr	BALLY	Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN	Membre du Bureau	ME
				Mr	BOUVIER	Roland		GP COL DU COQ	Membre du Bureau	ME
				Mr	CHARRIERE	Vincent	berger et co-gestionnaire de gîte d'alpage			ME
				Mr	CLARET	Philippe	Président	GP MONTAGNE DE L'AULP		ME
				Mr	DURAND	Guy		GP MOLIERE		ME
				Mr	GIROUD	Camille	Président	GP PLEYNET		ME
				Mr	GUILLET	Thomas	Maire	Cne CORRENÇON		ME
				Mr	JACQUIN	René	Président	GP MONT FRAIS	Secrétaire	ME
				Mr	JOANNAIS	Didier	Président	GP VALBONNAIS		ME
				Mr	NIER	Joseph	Président	GP SENEPI	Vice-Président	ME
				Mr	OUGIER	Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS		ME
				Mr	PLANÇON	Constant	Président	GP COL DE L'HOMME	Membre du Bureau	ME
				Mr	REBREYEND	Denis	Président	GP GOBERT	Président	ME
				Mr	SALVI	Florent	Président	GP MONT ST MURY	Trésorier	ME
				Mr	SERRE	Jean Louis		Cne CORDEAC		ME
				Mr	SILLANS	Jean-Yves		GP CHARMAN SOM		ME
				Mr	SOLDA	Francis	Président	GP PRE PEYRET		ME
				Mr	SOURIAU	Yann	Maire	Cne CHICHILIANNE		ME
				Mr	TROUX	Georges		GP MONT ST MURY	Trésorier Adjoint	ME
				Mr	VIAL	Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		ME
Collège des Membres Consultatifs										
							Président	ADAM		MC
							Directeur	AFRAT		MC
				Mr	CHARRON	Guy	Président	Association Déptale des Communes Forestières de l'Isère		MC
				Mr	CARAGUEL	Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		MC
							Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		MC
							Président	CEN ISERE - AVENIR		MC
				Mr	VEILLET	Bruno	Directeur	CEN ISERE - AVENIR		MC
				Mr	MARTIN	Xavier	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		MC
				Mr	CAPDEVILLE	Franck	Directeur	EPLEPPA de La Côte St André		MC
				Mr	MICHON	Bernard	Président	Espace Belledonne		MC
				Mme	GOUIN	Sophie	Directrice	Espace Belledonne		MC
				Mr	DUFRESNE	Jean-Louis	Président	Fédération des Chasseurs de l'Isère		MC
				Mr	SIBUT	Patrice	Directeur	Fédération des Chasseurs de l'Isère		MC
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Isère Tourisme		MC
				Mme	PISSARD	Isabelle	Directrice	Isère Tourisme		MC
				Mr	MOREL	Roger	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		MC
				Mr	GUIBAL	Jean	Conservateur	Musée Dauphinois		MC
				Mr	PICHOUD	Christian	Président	Parc National des Ecrins		MC
				Mr	GALTIER	Bertrand	Directeur	Parc National des Ecrins		MC
				Mr	ESCARON	Dominique	Président	Parc Naturel Régional de Chartreuse		MC
				Mr	HANUS	Gérard	Directeur	Parc Naturel Régional de Chartreuse		MC
				Mme	PIC	Danièle	Présidente	Parc Naturel Régional du Vercors		MC
				Mr	DELORME	Jean Philippe	Directeur	Parc Naturel Régional du Vercors		MC
							Chef	RTM de Grenoble		MC
				Mr	AGRESTI	Nicolas	Directeur déptal	SAFER		MC
Membres d'Honneur										
				Mr	WAUQUIEZ	Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MH
				Mme	BONNIVARD	Emilie	Conseillère Régionale	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		MH
				Mr	BARBIER	Jean-Pierre	Président	Conseil Départemental de l'Isère		MH
				Mr	DURANTON	Robert	Vice Président	Conseil Départemental de l'Isère		MH
				Mr	MULYK	Fabien	Vice Président	Conseil Départemental de l'Isère		MH
							Président	Association des Maires de l'Isère		MH
				Mr	MERIAUX	Pierre	Conseiller Municipal	Ville de Grenoble		MH
				Mr	SILLON	Fernand		GP HABERT DE LA DAME	Président d'Honneur	MH
Membres de l'Equipe Technique										
				Mr	CARAGUEL	Bruno				
				Mr	MOULIN	Christophe				
				Mme	BORDEL	Véronique				



Budget Prévisionnel 2017 - Charges

Intitulé Charges	Montant Charges
Rémunérations, charges sociales et taxe sur les salaires	450 253
Taxe sur les salaires	11 500
Indemnités d'éloignement missions Jean-Marie Davoine (CESU)	500
Indemnités des stagiaires	-
Tickets restaurant (y compris prestation de service)	6 700
Déplacements, missions, réceptions (y compris administrateurs)	15 000
Indemnités de remplacement des administrateurs en mission FAI	5 000
Loyer, Electricité, Fuel, Entretien + maintenances	12 000
Télécommunications et Affranchissements + maintenances	11 500
Fournitures bureau, info, photo, doc, colloques, Petit Matériel	6 000
Maintenance informatique + copieur couleur/fax (loyer + maintenance)	12 000
Location des véhicules	17 500
Entretien des véhicules	6 000
Frais de carburant et péages	11 000
Honoraires commissaire aux comptes	4 300
Personnels intérimaires	-
Assurances (véhicules, bureaux, info... + RC)	3 700
Communication / Prospection / Cotisations et Dons	1 000
Achats groupés	-
TOTAL des charges externes directement en lien avec les projets DONT prestations d'hélicoptages (HELISAF, HDF)	91 130
PROV risque de pertes de recettes sur incapacités temporaires	2 000
PROV pour renouvellement matériel informatique	1 000
PROV pour formation équipe FAI (jrnées non facturables + déplts)	2 500
Services bancaires	750
Frais financiers	750
Dotations aux amortissements	3 000
Constitution de fonds propres	10 000
TOTAL DES CHARGES	685 083 €



Budget Prévisionnel 2017

Produits

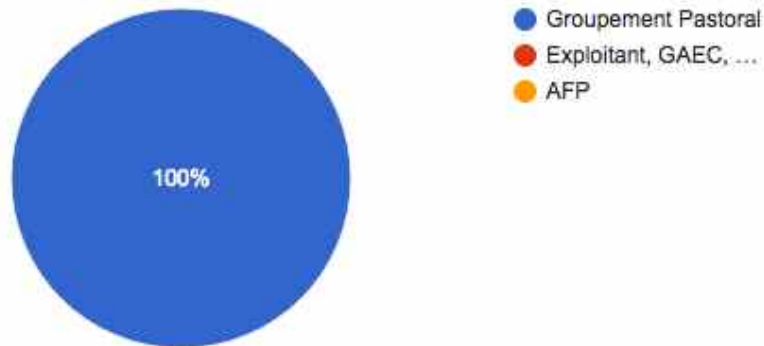
		montant financement	montant mobilisable en 2017	charges externes directement en lien avec les projets
total des	Conventions Pluriannuelles	197 077	197 077	64 754
total des	Subventions Ponctuelles	133 526	120 560	17 771
total des	AMO des TP	42 859	35 514	
total des	Appuis Techniques	50 000	50 000	
total des	Prestations de Formation	56 265	41 875	4 157
total des	Etudes Diagnostics	53 485	39 225	2 850
total des	Prestations Diverses	104 892	102 738	180
total des	Autres Produits	72 184	72 184	1 418
TOTAL GENERAL		710 289	659 172	91 130

Questionnaire "Emploi en Alpage"

réponses obtenues

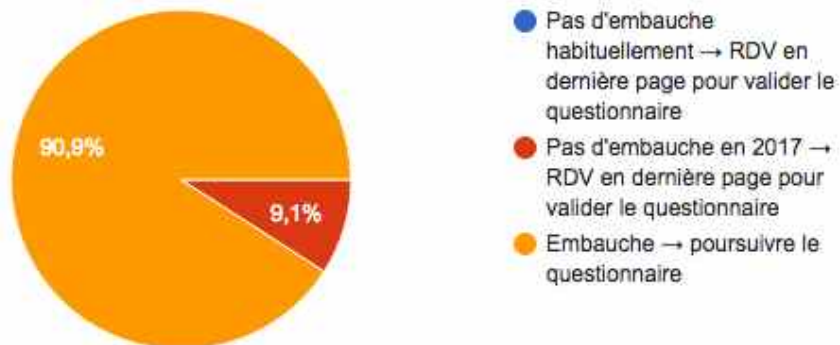
Statut de l'organe de gestion

22 réponses



Votre organisation du gardiennage des troupeaux

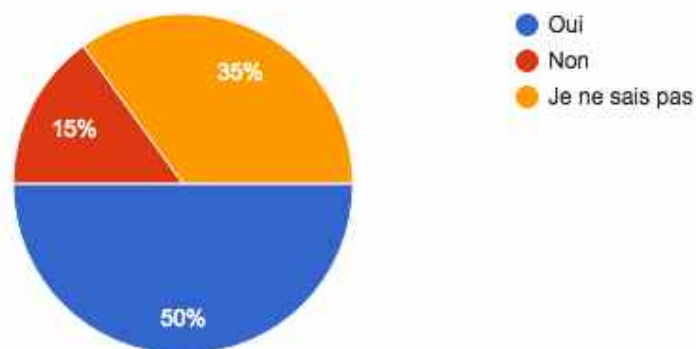
22 réponses



La relation contractuelle avec votre berger

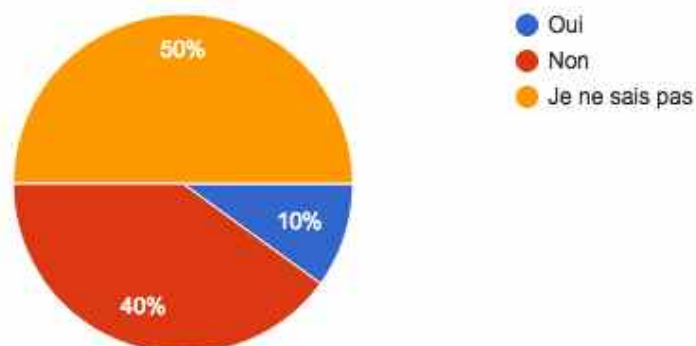
Votre berger était-il informé des impasses législatives actuelles impactant le type de contrat à conclure ?

20 réponses



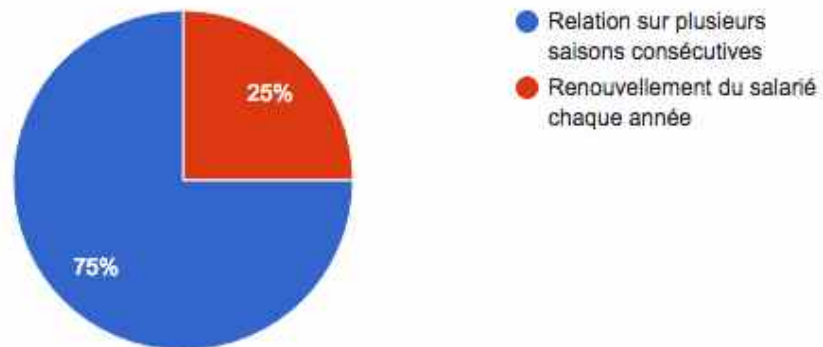
Votre berger aurait-il souhaité conclure un CDI (Contrat à Durée Indéterminée Intermittent) si le contexte législatif actuel le permettait ?

20 réponses



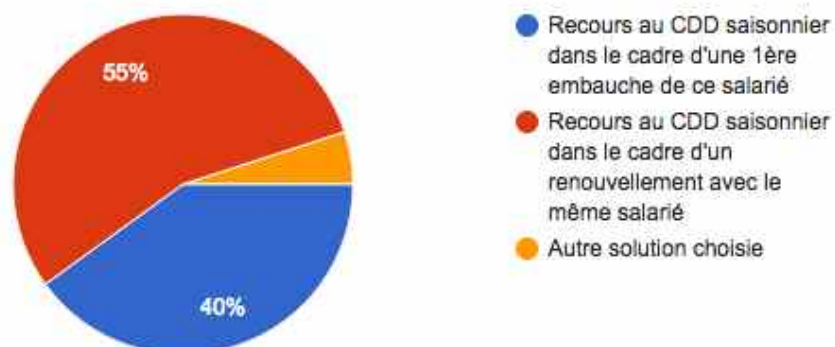
Techniquement, pour la gestion de l'alpage, quelle relation souhaitez-vous installer avec votre salarié berger

20 réponses



Type de contrat conclu

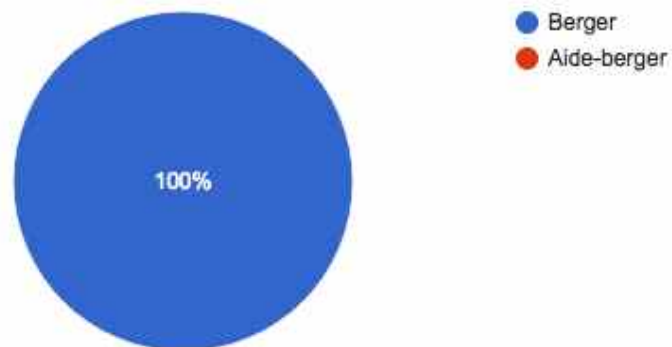
20 réponses



Les caractéristiques du contrat

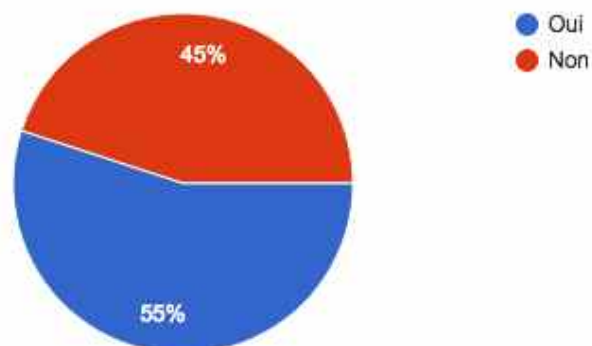
Type de poste

13 réponses



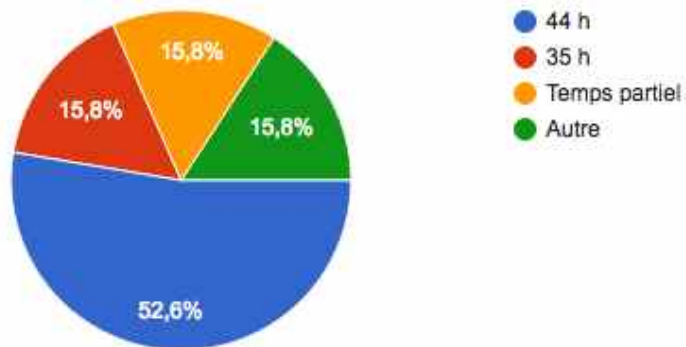
Ce recrutement a-t-il été fait dans le cadre d'une mesure loup ?

20 réponses



Durée mensuelle du contrat

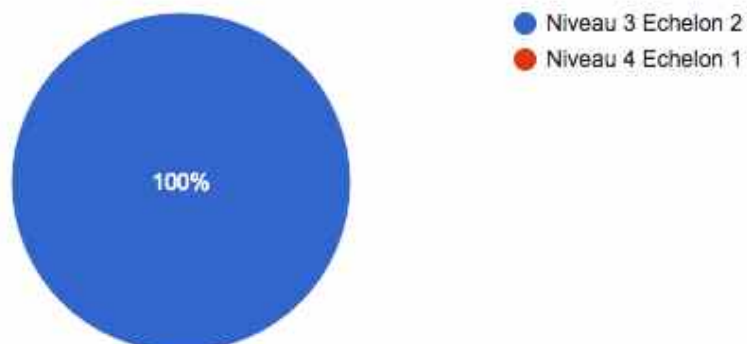
19 réponses



Salaire négocié

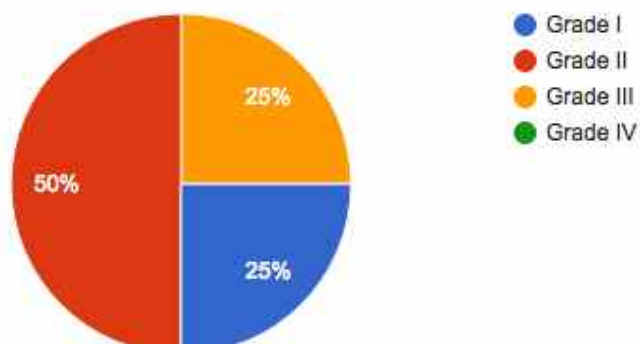
Base de la Convention Collective

6 réponses



sinon, Base de l'Accord Bergers-Employeurs de la Commission FAI

4 réponses



L'obligation DSN et la réalisation des bulletins de salaires

Compte tenu de la mise en place de l'obligation DSN :

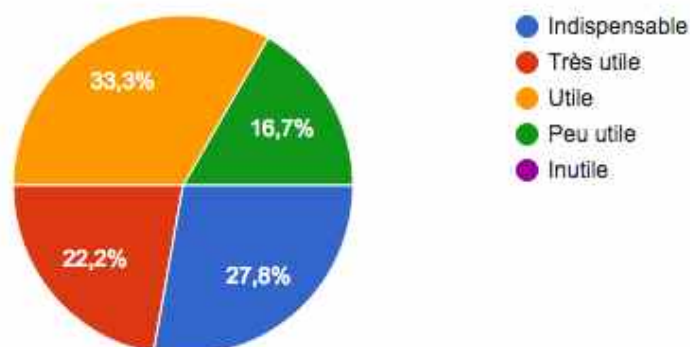
20 réponses



Le dossier d'information pour l'emploi des bergers diffusé par la FAI auprès de ses adhérents

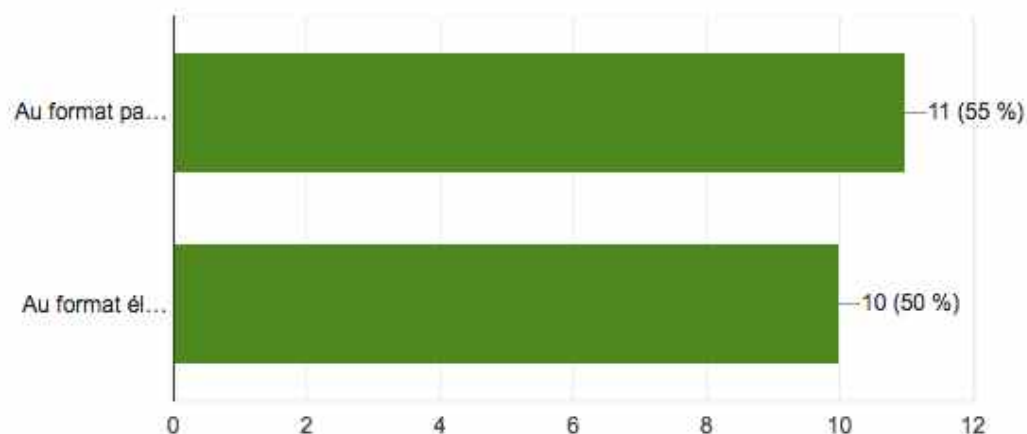
Ce dossier d'information m'est :

18 réponses



Je suis plutôt favorable à la réception de ce dossier :

20 réponses



Observations, suggestions à propos de ce dossier d'information

6 réponses

car peut pas employé de berger pour 120 bêtes

faire une réunion avec les gp de different secteur pour informer sur la legislation car c'est un casse-tete pour eux souhaiterait une formation pour les fiches de payes car beaucoup de responsabilités

les GP puisse dormir tranquille pour eviter le cas gresse serait interessé par une formation sur les lois question de l'alcoolisme du berger sur son alpage ne sais pas le gerer

peu utile car c'est le GP de l'Alpe qui embauche

pour moi c'est du flicage pour inciter les bergers à se retourner contre les eleveurs rien n'est fait pour encourager à embaucher

beaucoup d'info qui ne servent pas